

# Monde Tsigane

JOURNAL

TRIMESTRIEL N°16 - JUILLET 2005 - 3,8€ / 25 FRANCS

## Editorial

**Pour comprendre le présent, il n'est pas inutile de faire quelques recherches dans le passé.**

Ainsi dans une instruction n°07466 du 20 février 1950, le Ministre de la défense nationale, direction de la gendarmerie écrit : "Au cours des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles, les Tsiganes ont été l'objet de mesures policières prises en méconnaissance des instincts profonds auxquels ils obéissent, et en réalité contraires aux principes fondamentaux du droit français. La distinction nécessaire et légitime n'a pas toujours été faite, à bon escient, entre les Tsiganes et les oisifs de souche française dont l'errance est due à toute autre cause que l'instinct racial et qui présentent effectivement pour la société un danger certain."

En 1950, les Gens du Voyage étaient encore régis par la loi du 16 juillet 1912 instaurant le carnet anthropométrique qui n'a été supprimé qu'en 1969.

En 1950, les Gens du Voyage se souvenaient que le 6 avril 1940, un décret, publié au journal officiel du 9 avril décidait dans son article premier : "La circulation des nomades est interdite sur la totalité du territoire métropolitain pour la durée de la guerre." Était-ce pour éviter l'encombrement des routes pour une meilleure circulation de nos armées que l'article 2 prescrivait : "Les nomades, c'est-à-dire toutes personnes réputées telles dans les conditions prévues à l'article 3 de la loi du 16 juillet 1912, sont astreintes à se présenter dans les quinze jours qui suivront la publication du présent décret à la brigade de gendarmerie ou au commissariat de police le plus voisin du lieu où ils se trouvent. Il leur sera enjoint de se rendre dans une localité où ils seront tenus à résider sous la surveillance de la police. Cette localité sera fixée pour chaque département par arrêté du Préfet." L'installation des camps d'internement, en France, commençait.

Si en 1940, on internait les nomades, si en 1950 le Ministre de la défense nationale regrettait "l'amalgame entre oisifs de souche française et Tsiganes", le 11 mai 2005, le maire de Pau n'hésitait pas à dire lors d'une réunion publique : "Il y a deux catégories dont j'ai vraiment marre, ce sont les SDF et les Gitans." Ces paroles, indignes d'un responsable politique, nous blessent. Ce ne sont pas ces inadmissibles propos qui mettrons fin aux préjugés contre les Voyageurs ; ceux-ci sont encore vivaces et dont nous constatons la résurgence lors de la mise en place d'aires d'accueil.

Le président de la république a installé avec solennité la haute autorité chargée de lutter contre la discrimination. Les Voyageurs et leurs associations doivent y avoir recours enfin pour que cessent les discriminations légales et illégales dont ils sont l'objet notamment en matière de contrôle (carnet de circulation), de droit de vote (3 ans d'inscription à la commune de rattachement), d'assurances (refus d'assurer). Il est temps que l'état et les organismes qu'elle met en place mettent fin à ces situations discriminatoires pour ne pas dire raciales.

L'ARTAG ■



## Aller jusqu'au bout pour faire reconnaître ses droits

**Corinne, une Voyageuse, avec le soutien de l'ARTAG, a attaqué la Caf qui lui refusait l'attribution de l'allocation logement. Elle nous raconte avec Tatiana (chargée de mission Habitat à l'ARTAG) son expérience. Un dialogue qui traduit la longue procédure mais aussi la pertinence de faire valoir ses droits.**

**Corinne :** "Avant d'acheter mon mobil home, je suis allée à la CAF pour savoir si j'aurai droit à l'allocation logement. J'en avais besoin pour payer les charges liées au mobile home. C'était en octobre 2003. J'ai donc acheté le mobile home en fonction des critères de la CAF, c'est-à-dire une chambre pour mon fils, une pour mes filles et une pour nous, en tout 41 m<sup>2</sup>. J'ai ensuite fait la demande d'allocation. En janvier 2004, j'ai reçu un courrier : on me la refusait parce que mon mobile home faisait plus de 35 m<sup>2</sup>, et je n'avais pas de permis de construire."

**Tatiana :** En effet, selon le code de l'urbanisme, un permis de construire est obligatoire pour toute construction de plus de 35 m<sup>2</sup>. Mais dans cette situation, il y a un décalage entre les conditions d'attributions de l'allocation de la CAF, qui sont une chose, et le code de l'urbanisme, qui en est une autre. En effet, la loi qui définit l'allocation logement ne dit nul part qu'il faut justifier d'un permis de construire. Ce n'est pas à la CAF de contrôler si le code de l'urbanisme a été respecté. Le refus de verser l'allocation à Corinne n'était donc pas justifié.

**Corinne :** On ne m'avait jamais parlé des 35 m<sup>2</sup>. Alors, j'ai fait avec l'aide de l'ARTAG une lettre de recours à la Commission de Recours Amiable. Là encore, la réponse a été négative ; il fallait un permis de construire, qu'on a pas. Pourtant notre installation a été tolérée par la commune. C'était pas logique,

cette histoire de 35 m<sup>2</sup>. Si j'avais acheté un mobil-home plus petit, la CAF m'aurait refusé les allocations parce c'était trop petit !

**Tatiana :** A ce moment, il y a eu un choix à faire : soit la famille laissait tomber, c'est-à-dire qu'elle renonçait à l'allocation logement ; soit elle faisait un recours au tribunal des affaires de sécurité sociale.

**Corinne :** On a décidé de continuer. On trouvait pas logique, cette histoire de 35 m<sup>2</sup>.

On a eu peur qu'aller au tribunal ait des conséquences par rapport au RMI, au terrain. Mais on a continué quand même. On a décidé de prendre un avocat, même si c'était pas obligatoire. On a été au tribunal un premier coup, en octobre 2004. Ça s'est très mal passé. L'autre avocat a été de mauvaise foi, elle a changé d'argument, elle n'a pas parlé des raisons pour lesquelles on m'avait refusé l'allocation.

**Tatiana :** Du coup le juge a renvoyé l'affaire en janvier 2005.

**Corinne :** Ça s'est mieux passé ! Les juges ont essayé de comprendre la situation, les enjeux. Ils posaient des questions. Ensuite, il a encore fallu attendre un mois pour avoir la réponse.

On l'a eu par courrier. On l'a relu trente fois pour être sûr de ce qui était écrit ! On a bien angoissé en attendant...

**Tatiana :** Dans le jugement, il est clairement expliqué que la CAF n'a pas à demander le permis de construire pour l'attribution de l'allocation logement. Tant que les conditions définies sont remplies, comme c'était le cas ici. L'avocate a appuyé sa plaidoirie sur le droit d'avoir un habitat différent. Le tribunal a ainsi donné raison à la famille. A la suite de ce jugement, la CAF aurait pu faire appel, dans un délai de trente jours.

**Corinne :** Elle ne l'a pas fait. Les

APL sont tombés, avec une régulation depuis février 2004.

On a eu raison d'aller au tribunal ; il ne faut pas se laisser faire, s'arrêter sur les 35 m<sup>2</sup>...

**Tatiana :** Dans cette situation, il était presque sûr que le tribunal nous donnerait raison. Cette décision donne des perspectives pour les Voyageurs. C'est rare qu'ils fassent valoir leurs droits, jusqu'au bout. Ça commence petit à petit. Et on leur donne raison. Ce sont des victoires, pour les familles, parce que leur quotidien s'en trouve amélioré, mais aussi pour la cause des Voyageurs. A l'ARTAG, on était content pour Corinne et sa famille et aussi pour ce que ça représente pour les Voyageurs : une reconnaissance par l'accès au droit commun de leur habitat spécifique.

**Corinne :** On a eu peur de la réponse. Mais c'est important d'aller jusqu'au bout, c'est idiot de laisser tomber. Le tribunal c'est rien."

Propos recueillis par Sabine FRESSARD ■

Voir aussi la chronique juridique en page 2

### Dans ce numéro

**P2 Chronique juridique**  
**Brèves de terrains**  
Le 12 juin, et après ?

**P3 Témoignages**  
Une journée à Marseille  
A la découverte du monde du travail

**P4 Zoom sur ...**  
**La déportation des Voyageurs**  
La déportation des Tsiganes pendant la seconde guerre mondiale

Histoire et avenir du camp de Montreuil-Bellay  
Les Voyageurs et la déportation  
Réflexion à propos du livre de G. Levy "La persécution des Tsiganes par le régime nazi"

**P6 Pour en savoir plus**  
**L'association ARTAG**  
Des jeux autour de la santé pour les enfants de Mions  
A propos de bénévolat

**P7 FNASAT :**  
Projet CoDiPe - Equal : rencontre franco-irlandaise  
Déclaration du 31 mai, assemblée générale

**P8 Et encore**  
Chronique des rejets ordinaires

Le 8 mars 2005, le tribunal des affaires de sécurité sociale de Lyon a rendu un jugement intéressant : En décembre 2003, Corinne achète un mobil-home pour en faire sa résidence, et l'installe sur le terrain dont elle est propriétaire. Ce mobil-home constitue sa résidence principale et elle y loge sa famille composée d'un couple et de trois enfants.

Le mobil-home répond à toutes les conditions d'habitabilité et de raccordement à la voirie et aux réseaux sanitaires qui sont imposées par la réglementation. Ainsi rien ne semble s'opposer au bénéfice de l'allocation logement que verse la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de Lyon, et ce d'autant plus que Corinne s'était renseignée auprès de la Caisse pour savoir si elle aurait droit à cette allocation. Confiante, elle fait donc sa demande et ... la Caisse refuse l'allocation promise au motif que le mobil-home faisant plus de 35 m<sup>2</sup>, Corinne aurait dû solliciter un permis de construire.

Au regard du code de l'urbanisme, la Caisse avait peut-être raison, mais il n'appartient pas aux CAF de faire respecter éventuellement les règles d'urbanisme applicables dans une commune. Par ailleurs, la réglementation concernant l'attribution de l'allocation logement n'impose pas l'obligation d'un permis de construire. L'ARTAG a estimé qu'il s'agissait d'une question de principe et que cette question devait être tranchée par le tribunal compétent, la commission de recours amiable ayant pris position en faveur de la Caisse, alors que le Maire ne faisait aucune objection à l'installation du dit mobil-home sur le terrain en cause.

Corinne a vécu avec l'ARTAG le "combat judiciaire" et le raconte par ailleurs\*. Le combat a été mené et le juge lui a donné raison.

Le tribunal a d'abord constaté "que le mobil-home constitue la résidence principale de la famille et qu'il n'est pas contesté non plus qu'il remplit toutes les conditions visées par les articles" relatifs à l'attribution de l'allocation logement.

Il a rappelé au passage que la mairie ne faisait aucune objection : que le mobil-home était raccordé au réseau d'évacuation des eaux usées, qu'il était neuf et équipé "de tous les éléments nécessaires pour répondre aux prescriptions légales concernant l'habitation d'une famille de la consistance de celle de Madame S."

Le tribunal constate donc que le seul argument invoqué à l'appui du refus est l'obligation d'obtenir un permis de construire ; c'est le seul point que le Tribunal va être amené à trancher. Laissons lui la parole :

"Attendu qu'il est constant qu'aucune allusion à un permis de construire quelconque ne figure dans les dispositions du code de la sécurité sociale relatives à l'allocation logement ; que cette référence au code de l'urbanisme ne constitue de la part de la CAF de Lyon que l'existence d'une condition supplémentaire qui n'est pas prévu par le code pour l'attribution de l'allocation logement". Tout est dit sauf que le Tribunal rappelle à juste titre que, sur attestation de l'ARTAG non contestée par la Caisse, celle-ci verse l'allocation logement pour l'achat de caravanes. Ce qui permet au Tribunal de clore le débat en ces termes : "Attendu que sans vouloir relever l'illogisme qui consiste à accorder en vertu des textes sur la sécurité sociale l'allocation logement pour des achats de caravanes qui font moins de 35 m<sup>2</sup> et de le refuser pour un mobil-home qui a plus de 35 m<sup>2</sup> à raison d'une législation qui est étrangère au domaine du code de la sécurité sociale, il suffit de constater que toutes les conditions prévues par le code de sécurité sociale sont remplies par Madame S. pour bénéficier de l'allocation."

Une dernière remarque : pour en finir, le Tribunal a précisé que si la banque a qualifié le prêt : prêt pour l'achat d'un véhicule, "une qualification bancaire n'était pas de nature à caractériser au regard de législation sur l'allocation logement la nature du mobil-home ; lequel, bien plus qu'une caravane, constitue une habitation "répondant à toutes normes permettant d'assurer à une famille un domicile principal".

Ce jugement est définitif. La CAF n'a pas fait appel.

Jean BONNARD ■

\*Voir article "Aller jusqu'au bout pour faire valoir ses droits" page 1. La décision est disponible à l'ARTAG.

BRÈVES DE TERRAINS

Le 12 Juin, et après ?

Nous y sommes, le délai des deux ans suivant la parution du schéma est écoulé. Quel bilan pouvons-nous faire ? Si nous nous en tenons à la loi, nous ne pouvons qu'établir un constat de carence. Il n'y a pas à ce jour un terrain fonctionnel et aux normes sur l'ensemble du département. La situation de l'habitat des Gens du Voyage est toujours aussi précaire et relève encore trop souvent de conditions insalubres.

Si nous faisons un état des lieux de l'avancement des projets, notre optimisme reprend graduellement le dessus. Rillieux ouvrira au cours de l'été. Malheureusement ce sera le seul en 2005.

Par contre un certain nombre de communes sont aujourd'hui en ordre de marche et leur progression est sensible. Craponne, Francheville /Sainte Foy, Saint Priest, Neuville, Vénissieux, Chassieu, Lyon/Feyzin, Caluire, Vaulx-en-Velin/Villeurbanne, Genas, Saint Jean d'Ardières ont mis en place un comité de suivi et démarré l'action. A ce rythme, toutes ces communes pourront ouvrir courant 2006.

Bron, Dardilly, Saint Genis-Laval, Saint Bonnet de

Mure, Saint Symphorien d'ozon, Brindas, L'arbresle, Saint Georges de Reneins, Arnas/Villefranche, Tarare, Saint Romain en Gal attendent la validation de leur foncier par la prochaine commission départementale. Certaines sont déjà en phase d'élaboration du projet et ont donc toutes les chances de pouvoir livrer les terrains en fin 2006 -début 2007.

Par contre, Corbas, Ecully, Meyzieu, Oullins, Lyon (pour deux sites) ont encore un travail de désignation de foncier. C'est certain que pour ces communes le temps est compté.

Que se passera-t-il ? Dans le cours terme certainement rien car la loi Devedjian a réussi accordé un délai supplémentaire pour la majorité d'entre elles. Peut-être qu'au delà les sanctions tomberont mais d'ici là espérons que tout le monde aura comblé son retard.

**Et pendant tout ce temps est-ce que les Voyageurs auront droit à des terrains provisoires ? Est-ce qu'ils connaîtront une trêve des expulsions ? Ce serait le minimum.**

Xavier POUSSET ■

Nous élevons 2 coqs et une poule sur le terrain de Gerland. Ils se promènent en liberté la journée. Le soir, on ouvre la porte de la remorque. Ils sautent dedans pour dormir. Ils sont mieux dans la paille que dehors au froid. Ils ont aussi à boire de l'eau et à manger des grains, du riz et du pain sec. Il y en a un de race chameau thaïlandais et un espagnol. Pendant la journée, on les surveille pour que les chiens ne les mangent pas et qu'ils n'aillent pas sur la route. Quand on les appelle, ils écoutent au doigt et à l'œil. A la fin du repas, quand on débarra se



les assiettes, si on tape sur l'assiette, ils volent pour aller plus vite pour venir manger les restants des plats et les miettes. Ils ont des belles couleurs, des plumes vertes et bleues. Ils chantent le matin au lever du soleil. Quand on leur ouvre, on retourne au lit et ils viennent chanter vers nos fenêtres du camping-car. C'est intéressant d'élever des coqs.

Jessica, Priscillia, Paul et Tayson ■



Je joue aux boules avec mes cousins : le petit Claude et le petit Manou. Nous allons au boulodrome à Roanne et dans tous les terrains de boule. Je fais des concours avec les Gadje. J'aime bien les boules.

Teddy Vigoureux ■

Une journée à Marseille

En Juin 2004, 7 voyageuses de Mions sont allées passer une journée à Marseille. Cette journée a été organisée par l'artag, la sauvegarde de l'enfance et les 7 habitantes. Retour sur cette journée ensoleillée.

06h30 Rendez vous aux Brosses. Le quartier est tout endormi.

07h30 On se compte. ... Karine est un peu en retard... C'est bon, on est au complet, c'est le départ. Christian est au volant, direction Marseille.

08H30 Attention Mady et Suzanne craquent ... vite une pause cigarette..

09h30 Arrivée à Marseille. Nous sommes accueillies par le soleil !

10-14h00 On recherche désespérément "le marché du Soleil" alors que nous y sommes depuis un certain temps sans le savoir !!!! Après, petit tour dans ce qui ressemble de prêt ou de loin à un magasin. C'est l'heure du Shopping !

14h00 Restau .... enfin ! !Au choix : moules frites ou salade.

15h00 Direction la plage. Sur 8 per-

sonnes, 5 ont oublié le maillot de bain !!! Seules 3 se baigneront : Fanny, Suzanne et Josette.

17h00 Après avoir tourner 45 minutes avant de se garer, on se pose dans un bar. C'est l'heure de P'tit punch. Nous dégustons la spécialité de la Guadeloupe, un P'tit punch qui était fort, très fort, trop fort.

19h30 Karine est prête. Nous quittons Marseille. Pour le retour, Josette prend le volant.

Les vapeurs du P'tit Punch créent du fou rire chez Sourie, Cynthia. La dégustation du P'tit punch leur rappelle la scène des Bronzés font du ski. Fou rire.

23h00 Retour aux Brosses. Le Fou rire continue avec le regret de se séparer.

Un an après Cynthia, Fanny, Karine, Mady, Sourie et Suzanne nous confient ce qui leur reste comme souvenirs : "Tout le long on a rigolé, on était paisible, on avait pas les petits donc pas de soucis, c'était une journée de détente qui nous a fait du bien."

Propos recueillis par Josette ABBADIE ■



# A la découverte du monde du travail

Deux Voyageuses nous racontent leur "expérience réussie" de travail salarié dans un jardin d'insertion à Communay "Les jardins de Lucie".

**Bella :** J'ai déjà travaillé dans un restaurant, un hôtel comme femme de chambre. J'ai aussi travaillé chez Berliet dans le restaurant de l'entreprise. Mais le mieux, c'était les Jardins de Lucie !

**Mimi :** Il y a une bonne ambiance, une bonne équipe. Ils sont gentils ; ils nous expliquent le travail et nous laissent travailler seules. C'est bien de travailler dehors, de ne pas être enfermée.

**Bella :** Moi, les Jardins de Lucie, c'est ESTIME (association intermédiaire) qui m'a envoyé là-bas. Cela m'a plu tout de suite car j'aime être à l'extérieur.

**Mimi :** Le matin où je suis allée visiter les jardins avec l'Artag début juillet, j'étais pas bien rassurée. J'étais un peu angoissée, émotivée. Après, l'Artag et les jardins m'ont donné du temps pour réfléchir durant tout l'été. Et je suis rentrée aux jardins en octobre. Le fait que le travail soit dehors m'a décidée ; puis j'étais rassurée car Bella y travaillait déjà.

**Bella :** J'ai commencé à travailler à 16 ans chez Berliet.

**Mimi :** Quand j'ai commencé au jardin, cela m'a plu tout de suite car j'étais à mon aise et l'équipe était très gentille avec moi. Cela m'a fait du bien au moral. C'est pour ça, les femmes Voyageuses, quand on vous donne un travail, n'ayez pas peur et n'hésitez pas à y aller, vous ne le regretterez pas. Beaucoup de Voyageurs ont peur de travailler chez un patron car ils imaginent qu'ils vont payer des impôts et ne plus toucher le RMI.

**Bella :** Les Voyageurs ne connaissent pas les lois liées au travail.

**Mimi :** C'est pourquoi ils ont peur. Il faut savoir qu'avec un contrat CES comme au Jardin, on cumule le RMI plus le salaire pendant 3 mois. Après le RMI diminue. Puis on paye pas d'impôts avec un si petit salaire !

**Artag : A quoi consistait le travail ?**

**Mimi :** A ramasser les légumes, les peser ; et après ils sont vendus à des particuliers. Tous les vendredis les adhérents ont leur panier.

**Bella :** On faisait des plantations aussi.

**Mimi :** Mais on met rien de chimique dessus parce que c'est Bio !

**Bella :** Ça pousse tout seul ! Nous aussi, les maraîchers, on avait un panier gratuit le vendredi. Puis tous les mois, il y avait un repas entre les maraîchers et la directrice. On a fait goûter les légumes à la famille, ils ont bien aimé.

**Mimi :** Ils avaient pas le même goût parce que c'était bio, tout naturel.

**Bella :** Je finis en juin, je vais regretter ce travail.

**Mimi :** Depuis que j'ai arrêté, le travail me manque beaucoup.

**Artag : Qu'avez-vous fait d'autre au jardin ?**

**Mimi :** On a fait un atelier d'écriture ; on a écrit des textes sur le jardin. C'était une bonne équipe de 15 personnes : 6 femmes et 8 hommes.

**Bella :** On a participé aussi à un atelier pédagogique sur la Banque, les pièges de la banque, les crédits à la consommation : ce qu'il fallait faire et pas faire.

**Mimi :** Il ne faut pas prendre de crédits à la consommation car les intérêts sont forts et prennent la moitié des remboursements. J'ai pu expliquer ça à d'autres Voyageurs qui ne connaissent pas les pièges.

**Bella :** Moi aussi j'ai découvert dans cet atelier les pièges du crédit.

**Artag : Quels étaient vos horaires de travail ?**

**Mimi :** On travaillait pas tous les jours (20h par semaine). L'été on travaillait tôt les matins et l'hiver moins tôt mais 3 ou 4 jours par semaine. Comme cela l'après-midi, on avait du temps pour soi.

**Bella :** Puis il y avait des pauses, une à dix heures et une à quinze heures avec le café !

**Artag : Comment imaginez-vous à présent un prochain travail ?**

**Mimi :** Un autre travail serait différent. Je suis sûre qu'on aurait le patron derrière soi et moi j'aime pas.

**Artag : Vous ne voulez pas que le patron vérifie votre travail ?**

**Mimi :** Non, c'est pas ça.. On n'aime pas être commandés.

**Bella :** Il faut nous dire ce qu'il y a à faire et on le fait !

**Mimi :** Au jardin, 2 personnes différentes par mois faisaient le ménage dans les bureaux. On a accepté.

**Artag : Comment donner des consignes de travail sans que la personne se sente commandé ?**

**Mimi :** C'est une question de confiance. Par exemple, il faut nous laisser le temps de faire le travail. Moi, au jardin, ils étaient contents de mon travail. J'ai pas eu d'absence et ça c'est important pour un patron. On ne refuse pas d'avoir un patron, on veut juste qu'il soit pas toujours derrière nous.

**Bella :** J'aime pas qu'on me regarde travailler. On sait ce qu'on a à faire.

**Artag : Comment l'employeur fait-il pour apprendre au salarié une nouvelle tâche ?**

**Mimi :** On me montre une fois et je le fais.

**Bella :** Tout s'apprend dans la vie !

**Artag : Vous voulez qu'on vous fasse confiance ?**

**Mimi :** Oui, chez les Voyageurs, les parents ne commandent pas les enfants ; alors comment accepter que quelqu'un d'autre nous commande ? Au jardin j'ai accepté tous les boulots différents : trier les légumes, faire du feu pour brûler les herbes...

**Bella :** Ils nous demandaient de faire le feu car nous on sait faire ! ils disaient "vous les gitans, vous aimez le feu". Les garçons, eux, ont monté une serre.

**Mimi :** J'aurais bien voulu participer mais j'ai le vertige.

**Bella :** On a fêté Noël au jardin, on a eu des cadeaux.

**Mimi :** ils sont vraiment gentils dans ce jardin. On a eu la prime de Noël.

**Artag : C'était une bonne expérience de travail qui a permis quoi d'autre ?**

**Mimi :** D'avancer dans la vie : d'avoir un boulot, d'avoir une paye . C'est plus intéressant que le RMI.

**Bella :** J'ai été très bas dans ma vie et je me suis vite relevée. Cela m'a aidé à obtenir un appartement car j'avais des fiches de paye à présenter aux bailleurs. J'attendais un appartement depuis 2 ans.

**Mimi :** Je me suis lancée dans la vie active. Je m'arrêterai pas là car je veux pas me retrouver comme avant : sans boulot, beaucoup enfermée chez moi. A ne rien faire, on s'embête. Depuis que j'ai travaillé, mon moral a changé, je discute, le temps passe plus vite pour moi. Je m'arrêterai pas là , je veux un autre travail.

**Bella :** moi aussi.

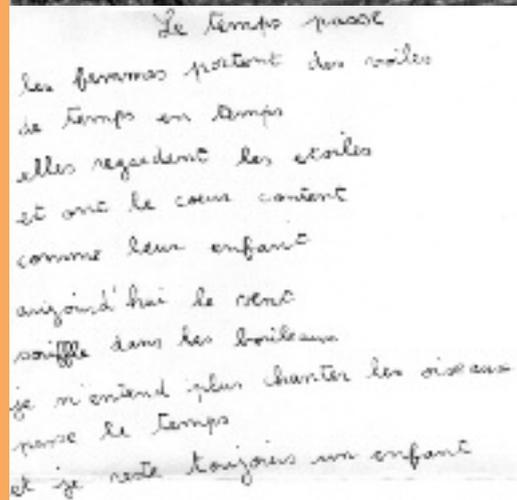
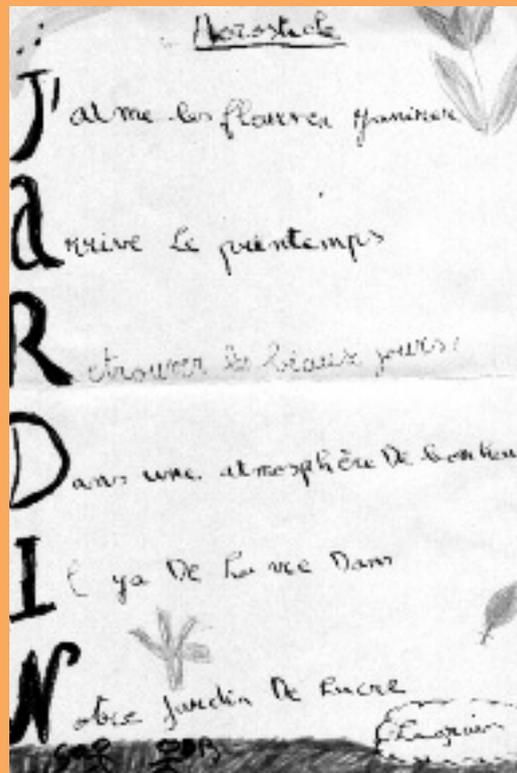
**Artag : Aujourd'hui, quels sont vos projets ?**

**Mimi :** Je veux retrouver autre chose ; dans les espaces verts, par exemple.

**Bella :** J'aime bien les fleurs aussi. J'aimerais travailler dans les cantines, nettoyer les bureaux ou ranger les rayons dans les magasins. Je ne pourrais pas rester sans rien faire.

**Mimi :** Même la peinture. Je m'ennuierais sans le travail.

**Bella :** On aimerait retrouver du travail ensemble."



"Les écrits de Mimi et Bella réalisés lors de l'atelier d'écriture du jardin."

**Nous abordons une fois de plus la douloureuse période de la seconde guerre mondiale : La déportation des Voyageurs de France a été peu importante, en comparaison de celle dans les pays de l'Est. Est-ce pour autant que l'on doit ignorer l'internement répressif et les tentatives de l'état français pour faire des Tsiganes de "bons citoyens" ? Un brouillard plane quand on évoque le sujet, les recherches sur le sujet difficiles. Aurait-on fait disparaître de nos mémoires collectives cette partie peu glorieuse de notre passé ? Si les Gadjé ne veulent reconnaître leur responsabilité, les Voyageurs racontent peu à peu leur histoire, leur mémoire. Si nous savons peu de choses sur la déportation des Voyageurs français, voici un éclairage pour enfin faire la part des choses entre réalité et fantasmes.**

## La déportation des Tsiganes en France pendant la Seconde Guerre mondiale

La cohabitation des Allemands avec les Tsiganes a toujours été difficile, et déjà en 1906, un nommé Alfred Dillman proposait de débarrasser le pays de ce peuple "criminel, asocial et fainéant".

La Seconde Guerre mondiale posa de nouveau le problème avec acuité, et les autorités pensèrent d'abord le résoudre en expulsant ces nomades du territoire du Reich. Ainsi, par un ordre du 27 Avril 1940, le Reichführer SS Himmler fit-il déplacer vers la Pologne 2500 personnes arrêtées dans des villes et qualifiées de Tsiganes. Ainsi, en décembre 1940, les Allemands expédiaient-ils vers l'intérieur du territoire français 146 hommes et 403 femmes et enfants "asociaux" de l'Alsace annexée. De son côté, l'anthropologue et médecin Robert Ritter et son assistante Eva Justin préféraient leur regroupement dans des camps de travail forcé et leur stérilisation, seule solution capable à leurs yeux de débarrasser les futures générations du fléau tzigane. Puis les Allemands optèrent progressivement pour une politique plus répressive. Le 16 décembre 1942, Himmler donna par décret l'ordre de déporter les Tsiganes du Grand Reich. Le décret d'application du 29 janvier 1943 précisait qu'ils devaient l'être par famille et être regroupés dans la partie qui leur était réservée à Birkenau où la plupart disparurent.

**Quand ils ne massacraient pas sur place les Tsiganes de l'Europe de l'Est, les Allemands les faisaient massacrer par les autorités locales, ce qui rend difficile aujourd'hui le dénombrement des victimes, ou les déportaient comme ils l'avaient programmé pour les leurs.**

Ce ne fut pas le cas en France, comme le rappelle Marie-Christine Hubert<sup>1</sup> : "Durant la Seconde Guerre mondiale, les Tsiganes furent victimes des persécutions raciales des nazis. En Allemagne et dans la plupart des pays occupés, ils furent recensés selon des critères raciaux, internés dans des "Zigeunerlagers", déportés à Auschwitz

avant d'être exterminés dans les chambres à gaz en août 1944. **La France est le seul pays occupé d'Europe de l'Ouest où "l'Auschwitz Erlass" du 16 décembre 1942 ordonnant la déportation des Tsiganes à Auschwitz ne fut pas appliqué**."

Ce que confirment toutes les recherches que j'ai pu effectuer depuis une vingtaine d'années sur nombre de camps français. **Je n'y ai jamais retrouvé une seule déportation de famille, comme si l'occupant s'était désintéressé du problème à partir du moment où l'Administration française avait pris les choses en main. Des Tsiganes français ont pourtant été victimes de la barbarie nazie.**

### Le convoi de Malines de janvier 1944

Ce convoi fut étudié par José Gotovitch<sup>2</sup>. Marqué Z, initiale de Zigeuner, Tsigane en allemand, il est parti de la ville belge de Malines le 15 janvier 1944 à destination d'Auschwitz-Birkenau. Sur les 351 déportés entassés dans des wagons à bestiaux, 145 s'étaient déclarés comme étant de nationalité française, 71 hommes et 74 femmes. Ils avaient été raflés dans le périmètre du commandement militaire de Bruxelles auquel étaient rattachés les départements français du Pas-de-Calais et du Nord qui échappaient donc à l'administration de la zone dite occupée. Les premiers avaient été interceptés le 22 octobre 1943 à Tournai, mais les arrestations avaient également touché Roubaix, Arras, Hénin-Liétard. Le 6 décembre, 166 Tsiganes avaient déjà été rassemblés à Malines ; 182 autres les avaient rejoints le 9 décembre après avoir vraisemblablement séjourné dans la prison de Lille.

Dès leur arrivée en Pologne, les Tsiganes furent mis en quarantaine dans la section "camp de famille" (Familielager), ou "camp tzigane" (Zigeunerlager), de Birkenau et furent tous immatriculés. Puis il y eut une sélection : les aptes au travail furent dirigés sur d'autres camps : 82 hommes à

Flossenbürg, 144 femmes à Ravensbrück, d'autres, parmi lesquels d'anciens soldats de la Wehrmacht, à Buchenwald. Ceux qui étaient restés, au nombre de 2897, essentiellement des malades, des vieillards, des femmes et des enfants, furent tous exterminés dans la nuit du 2 au 3 août 1944, les nazis ayant besoin des locaux pour y parquer les Juifs hongrois qu'ils avaient alors décidé de déporter pour quasiment tous les exterminer. De ce convoi parti de Malines, seuls 12 sont revenus de l'Enfer.

Une anecdote recueillie lors de mes recherches sur le camp de ma ville, Montreuil-Bellay, illustrera ce drame. Peu de mois après l'ouverture du camp, la préfecture d'Angers, qui n'entendait pas supporter seule les lourds frais de son fonctionnement, demanda à l'occupant de le prendre en charge. La réponse de la Feldkommandantur de Tours arriva, brutale et définitive, par télégramme le 5 mars 1942 : **"La surveillance de nomades est une mesure policière qui incombe à l'administration française en tant que mesures de police prises par l'Etat français, et ceci, également quand l'internement a lieu par ordre des services allemands."**

Devant ce refus de payer des autorités allemandes, la préfecture, vraisemblablement avec l'aval de Vichy, encouragea les libérations afin de diminuer les coûts. Il suffisait dès lors de pouvoir justifier un domicile fixe et une bonne conduite pour qu'un interné pût retrouver sa liberté, seul ou avec sa famille. C'est ce que pensa réussir Josef Toloche. Ce dernier fit contacter le notaire du Puy-Notre-Dame, commune du canton de Montreuil-Bellay, qui lui acheta une petite maison à Cersay, dans le département des Deux-Sèvres, à quelque quinze kilomètres du camp. Toloche était ce que l'on appelait un "Hongrois", mais lui se disait Belge parce que né en Belgique. Au bout de deux à trois semaines de vie entre ses quatre murs, la nostalgie de la route le reprit et il décida de retourner au pays. C'est presque arrivé à destination, alors qu'il traversait le département du Nord, que les Allemands l'interceptèrent, l'envoyèrent à Malines d'où il partit pour Auschwitz. Nous le retrouvons dans la liste de ceux qui furent gazés cette du 2 au 3 août 1944, portant le matricule 9207.

### Les déportés du camp de Poitiers

Si, comme le confirmeraient par la suite les historiens qui se pencheraient sur l'histoire des camps pour Tsiganes en France pendant la Seconde Guerre mondiale, je n'ai pas rencontré de déportations de nomades en vue de leur extermination outre-Rhin, je dois pourtant évoquer la question de ceux

qui quittèrent en 1943 le camp de Poitiers (Vienne) pour être envoyés en Allemagne : 70 le 13 janvier, et 38 le 21 juin.

Les dates sont importantes, parce que venaient d'être institués, pour la première, la "Relève forcée", par la loi du 4 septembre 1942 ; pour la seconde, le "S.T.O.", par celle du 16 février 1943. Rappelons l'échec cuisant de la "Relève volontaire" de l'été 1942. Ces hommes n'ont pas été déportés par les nazis pour être exterminés, ils ont été choisis par la municipalité poitevine qui préférait assurément ces parias désœuvrés à de bons citoyens pour composer, ou compléter, des contingents de travailleurs que réclamait désespérément l'occupant pour ses usines. N'étaient concernés que les hommes de 18 à 50 ans, ce qui était le cas pour les Tsiganes de Poitiers, et les femmes célibataires de 21 à 35 ans, les agriculteurs étant dispensés de "Relève forcée".

J'ai rencontré un ancien interné qui, avec deux autres, a été renvoyé du camp de Compiègne par lequel ils transitaient. Ils étaient trop jeunes ou trop faibles et furent renvoyés d'où ils venaient. Quand ils déportèrent pour l'extermination, les nazis n'avaient pas autant d'attentions, et à cette date, femmes et enfants auraient fait partie des convois.

La plupart retrouvèrent la France en mai 1945 ou au cours des mois qui suivirent. Que se passa-t-il en Allemagne pour les autres ? Sans doute quelques-uns refusèrent-ils de travailler, ou furent-ils trop indisciplinés ? A moins qu'ils n'eussent été confondus avec des Tsiganes venus de l'Est pour qui le sort était moins clément. Toujours est-il que certains échouèrent dans des camps d'où ils ne revinrent pas. Comme le père et l'oncle de Jean-Louis Bauer, dit Poulouche. Ce dernier, après le départ de Poitiers, des hommes, fut transféré à 13 ans dans le camp de Montreuil-Bellay avec sa mère, une sœur de 12 ans et un frère de 5 ans.

Si les Tsiganes français eurent à souffrir du rejet ancestral de leurs compatriotes qui les internèrent arbitrairement dans des camps de concentration ouverts sur la presque totalité du territoire national, et donc jusque dans la zone dite libre, et s'ils les y "oublièrent" parfois jusqu'à près de deux années après la Libération, du moins échappèrent-ils à un destin plus tragique qui condamna souvent leurs frères ou cousins étrangers à une mort programmée sur les lieux mêmes de leur pérégrination ou dans les sinistres camps nazis.

Jacques SIGOT ■

1— Les Tsiganes dans la seconde guerre mondiale, CRDP Midi-Pyrénées, 1997

2— Quelques données relatives à l'extermination des Tsiganes en Belgique, cahier d'histoire de la seconde guerre mondiale n°4, 1976

## Histoire et avenir du camp de Montreuil-Bellay

**Voici racontée par Jacques SIGOT, lequel a déjà écrit dans nos colonnes sur le sujet, l'histoire d'un camp qui tomberait dans l'oubli sans la mobilisation de quelques-uns pour effectuer ce difficile mais essentiel travail de mémoire.**

**Récemment, une association a été créée en vue d'acheter une partie du site du camp afin de la sauver de la disparition et de la mettre en valeur.**

Le camp de concentration de Tsiganes de Montreuil-Bellay (Maine-et-Loire, France), dans le sens premier du terme "concentration" qui était celui employé pendant la Seconde Guerre mondiale, fut ouvert le 8 novembre 1941. Il était destiné à rassembler tous "individus sans domicile fixe, nomades et forains, ayant le type romani", Manouches, Gitans, Roms, Sintés. Ces Tsiganes, par familles entières, venaient d'une multitude de petits camps ouverts suite au décret de loi du 6 avril 1940 signé par Albert Lebrun, dernier président de la 3e République.

Ce 8 novembre 1941, ils étaient 250, transférés du camp de la Morellerie, situé en Indre-et-Loire. Le 2 décembre, en arrivaient 213 nouveaux interceptés dans les trois départements de la Bretagne de l'Ouest. Puis, pour ne citer que les entrées les plus importantes, 756 du camp de Mulsanne (Sarthe) le 3 août 1942, dont quelque 80 clochards raflés à Nantes ; 56 du camp de Rennes, le 5 août ; 304 du camp de Poitiers (Vienne), le 27 décembre 1943. L'effectif maximum fut atteint en août 1942 avec 1096 internés.

Jusqu'en janvier 1943, les nomades furent gardés exclusivement par des gendarmes français ; ensuite par des gendarmes et des jeunes gens de la région qui échappaient ainsi à la "Relève forcée" puis au STO (Service de Travail Obligatoire) en Allemagne.

En juin et juillet 1944, le camp fut sévèrement bombardé par les alliés qui avaient sans doute appris qu'un atelier de confection de filets de camouflage pour l'ennemi avait fonctionné dans des baraquements.

De nombreux internés furent victimes des difficiles conditions de vie à l'intérieur du camp qu'aggravaient une nourriture toujours insuffisante et de peu de valeur énergétique ainsi qu'une hygiène déplorable. Principalement les personnes âgées et, en 1944 les nouveaux-nés que ne pouvaient suffisamment nourrir des mères elles-mêmes sous-alimentées. Les bombardements alliés noircirent encore le tableau.

Si, pour les Angevins, la Libération intervint fin août 1944, il n'en fut pas de même pour les Tsiganes qui ne quittèrent Montreuil que le 16 janvier 1945... pour être expédiés sans autre forme de procès dans d'autres camps : celui de Jargeau (Loiret) et d'Angoulême (Charente) où certains restèrent jusqu'en juin... 1946 !

Quelque 3 à 4.000 Tsiganes séjournèrent ou transitèrent par le camp de Montreuil-Bellay considéré comme ayant été le plus important de France pour cette population nomade.

Enfin, le 22 octobre 1946, toutes les installations, sauf la prison, furent vendues aux enchères par les Domaines et démontées. Restaient les ruines impressionnantes des marches et des fondations des bâtiments en maçonnerie, les colonnes du poste de garde devant l'ancienne entrée, et un bâtiment complet.

Le terrain appartenait et appartient toujours à un pharmacien du bourg. Il sert depuis plus d'un demi-siècle de pacage pour des animaux qui piétinent les ruines envahies par les herbes.



"Les ruines aujourd'hui"

Le camp est tombé complètement dans l'oubli, aussi bien pour la population que pour les historiens qui ne se sont jamais intéressés à ces camps créés et administrés par les autorités françaises, jusqu'à ce que Jacques Sigot, instituteur et historien local publie un premier ouvrage en 1983. Avec Jean-Louis Bauer, un ancien interné, il réussit à faire ériger une stèle sur le site, stèle dont il dut assumer le financement avec des amis. Chaque année, depuis 1990, le dernier samedi d'avril, a lieu sur le site une cérémonie nationale officielle en hommage aux Tsiganes victimes de la Seconde Guerre mondiale.



"La stèle et l'ancienne prison"

Depuis plus de 20 années, Jacques Sigot se bat dans l'indifférence quasi générale pour essayer de sauver ce lieu de mémoire. Dernièrement, des ruines ont disparu sous le faux prétexte de la création d'un rond-point routier ou de l'élargissement d'une route qui ne les condamnaient pas, et en particulier le seul bâtiment subsistant et les colonnes du poste de garde. En 2004, un nouveau projet de rond-point demandait la suppression de la prison souterraine, le seul vestige intact.

Une partie du site, 1000 m2 environ, pourrait être sauvée et revalorisée.

Le devoir de Mémoire exige qu'un tel lieu soit protégé, même s'il rappelle des événements peu glorieux.

Pour plus d'informations, se reporter à "Zoom sur : Génocide et internement des Gens du Voyage : reconnaître le douloureux passé de nos concitoyens" in Monde Tsigane n°11, avril 2004

## Les Voyageurs et la déportation

Sabine m'a demandé d'écrire un article sur la déportation des Voyageurs pendant la seconde guerre mondiale. Que puis-je dire ? Ce que je sais, que j'ai lu ou vu à la télévision, la déportation des Voyageurs ne remonte pas à la seconde guerre mondiale. Depuis toujours nous avons été chassés de villages en villages, c'est une autre forme de déportation, car être déporté n'est-ce pas un verbe qui veut dire être à un endroit et se déplacer dans un autre. Du temps de la Monarchie (des rois), on offrait aux gens 6 pièces d'or pour un bohémien mort et 8 pièces d'or pour un bohémien vivant. N'est-ce pas là une forme de persécution envers les Voyageurs ? Les siècles ont passé et les Voyageurs ont toujours été persécutés. La seconde guerre n'a rien arrangé, au contraire. Quand les nazis ont commencé leur épuration ethnique, (car Hitler voulait une race pure dans l'Europe entière) il a commencé par les Juifs. Des millions de Juifs, hommes, femmes, enfants ont été déportés, gazés et brûlés dans les camps d'extermination. Puis il y a eu les prisonniers politiques, les homosexuels, puis les Voyageurs. Les Voyageurs des pays de l'est ont été les plus touchés, car bon nombre des Roumains, Hongrois, Yougoslaves, Polonais ont été envoyés dans les "camps de la mort". Les Voyageurs français, eux, étaient parqués dans des camps en France et mouraient de faim et de maladie. Pour ce qui est des Voyageurs déportés dans les camps, ils n'étaient pas mélangés avec les Juifs ou autres prisonniers. Ils étaient dans des

baraquements isolés dans le camp. Eux n'étaient pas choisis comme certains pour aller travailler. Ils étaient battus à mort, dévorés par les chiens qui s'amusaient avec eux. Les nazis les laissaient tout simplement mourir de faim. Ils n'avaient absolument rien à manger, si bien que les gens mouraient de faim, s'ils n'étaient pas battus ou dévorés par les chiens. Au début, ils n'étaient pas gazés ni brûlés ; c'est quand les nazis ont déporté les prisonniers russes, il leur fallait de la place, un endroit où les mettre, c'est là que les Voyageurs ont été gazés puis brûlés, parfois même les enfants étaient jetés vivants dans les fours. Sans oublier les expériences atroces que leur faisait subir le docteur Mengele. Je ne peux pas vous dire ce qu'il faisait, j'en ai la gorge serrée rien que d'y penser.

Le génocide tsigane a mis 60 ans avant d'être reconnu. Nous aussi avons souffert dans notre chair et notre esprit. Il ne doit pas rester beaucoup de Voyageurs qui ont été déportés dans les camps. Je suis sûr que ces personnes n'oublieront jamais avec quelle barbarie et quelles souffrances ils ont survécu. Cela ne doit jamais se reproduire. Il faut dire "plus jamais ça." Plus tard, dans les livres d'histoires, on parlera du génocide de la seconde guerre mondiale. Nous n'y figurons pas, car à part quelques Gadjé, nous n'intéressons personne et personne ne s'intéresse à notre histoire. Malgré que l'on soit de la "race humaine", pour certains Gadjé nous serons toujours les rebuts de la société.

Violette HOSPICE ■

## Réflexions à propos du livre de Guenter Levy "la persécution des Tsiganes par le régime nazi"

Guenter Levy est américain, professeur émérite en sciences politiques à l'université de Massachussets. Cet historien a consulté des milliers de documents dont il donne la référence exacte lorsqu'il les utilise pour décrire son ouvrage. Il ne contient aucune référence à la France, il concerne surtout l'Allemagne et l'Autriche, mais il est certain que "l'opinion publique" de ces pays vis-à-vis des Tsiganes avait quelques ressemblances avec "l'opinion publique" du notre.

Guenter Levy commence son ouvrage par une constatation : "la persécution des Tsiganes par les nazis ne constitue qu'un chapitre dans une longue histoire regorgeant d'abus et d'oppression cruelle. Depuis leur apparition en Europe centrale au début du quinzième siècle, les Tsiganes ont été expulsés, stigmatisés, pendu et victimes de divers autres mauvais traitements." Guenter Levy, avec précisions, fait l'inventaire des textes qui, en Allemagne, ont sanctionné le vagabondage et la mendicité : l'amalgame entre SDF et Tsigane existait bel et bien. "Ils (les nazis) essayaient aussi d'attraper dans leurs filets tous les types de vagabonds, qu'ils soient Tsiganes ou non."

"La gestion policière" des Tsiganes devient une règle européenne. En Bavière à partir de 1911 on prit les empreintes digitales de tous les Tsiganes de Bavière. Rappelons au passage que la France instaura en 1912 le carnet anthropométrique. Au Wurtemberg, un décret de 1905 interdit le voyage en "horde", définie comme tout groupe de personnes qui comprend au moins deux individus. Rappelons, encore, au passage que : en France, en 2003, "le fait de s'installer en réunion" sur un terrain privé sans autorisation constitue un délit. On attend la définition de "en réunion".

L'auteur nous démontre assez bien que l'ensemble des dispositions légales allemandes au début du vingtième siècle "étaient clairement conçues pour que les nomades abandonnent le style de vie itinérant."

► suite page

## Religions revisitées, revue Études Tsiganes, n° 20, 2004

Sur ce thème des religions, la revue nous propose un ensemble passionnant et foisonnant ; elle nous livre en particulier des données (interviews à l'état brut et documents divers) rarement à la disposition du public, provenant non seulement de France (pèlerinages...) mais aussi d'Espagne (Andalousie) et de Hongrie. En plus de quelques aperçus assez brefs sur les Tsiganes musulmans, c'est surtout les catholiques et les pentecôtistes, ainsi que leurs relations qui sont ici abordés.

Disposons de cet apport précieux retraçant plus l'histoire que décrivant la situation actuelle. Le lecteur sera inspiré de poursuivre le travail ici engagé, d'autant que les conclusions auxquelles les rédacteurs aboutissent sont quelquefois un peu approximatives et dénotent une culture religieuse assez rudimentaire, sinon un certain nombre de préjugés bien dans l'air du temps (cf certains mots et expressions) : ne chercher que stratégies là où tente de se dire ce qui est essentiel, aussi bien pour tout être humain que pour les Tsiganes, c'est fatalement un peu court et réducteur.

L'histoire de l'aumônerie catholique des gens du Voyage avec ses remarquables pionniers fait un peu ici figure de parent pauvre et mériterait d'autres développements.

A suivre donc...

Père Philippe ETIENNE ■

## L'économie des Voyageurs en Europe : quelle reconnaissance ?

La diversité culturelle au sein des pratiques et de l'organisation économiques : enseignements d'une initiative EQUAL en France et en Irlande, Cossée Claire, Avril 2005 "La plupart des Travellers travaillent dur quand ils sont au travail. Mais pour ça, il faut avoir une place où vivre, où travailler".

Cette citation d'un Traveller (voyageur irlandais) résume l'enjeu qui sous-tend le rapport "L'économie des Voyageurs en Europe : quelle reconnaissance ?" rédigé par Claire Cossée dans le cadre du partenariat franco-irlandais du projet CODIPE. Indépendance, identité entre espaces domestique et économique, apprentissage intra-familial, pluri-activité et polyvalence, mobilité : voici les caractéristiques (qui représentent autant de ressources) de ce qu'on peut appeler "l'économie des Voyageurs" qui, loin d'être une économie autarcique, est intégrée à l'économie globale.

Cependant, cette économie est soumise depuis plusieurs années à un certain nombre de pressions : concurrence accrue, réglementation croissante, législation défavorable... Plus que cela, c'est l'ensemble des discriminations et exclusions subies par les Voyageurs dans tous les domaines (santé, habitat, scolarisation, difficultés de voyager et de stationner, accès aux droits) qui porte préjudice à leur autonomie économique.

Claire Cossée examine alors pourquoi les politiques publiques peinent, malgré quelques évolutions positives, à favoriser l'insertion et le développement économiques des Voyageurs, dans le respect de leur culture et mode de vie. Elle montre que c'est pour pallier l'insuffisance, voire l'absence, de réponses adéquates que les acteurs associatifs, français et irlandais, ont exploré de nouvelles modalités d'action.

Au-delà de l'opposition entre les deux modèles présentés (français et irlandais) ; intégration versus développement des droits des minorités, actions positives versus dispositifs de droit commun, le rapport se termine sur une série de 26 recommandations s'adressant à l'Union Européenne et à chacun des Etats membres. Ces recommandations sont sous-tendues par quelques principes transversaux, dont le premier est "la nécessité de développer l'implication des Voyageurs" dans les politiques publiques.

Ce dernier propos ne nous est pas inconnu, certes, mais il relève de la responsabilité de chacun qu'il se transforme enfin en acte.

Stéphanie LEGOFF ■

Disponible auprès de la FNASAT (Stéphanie Legoff, 01 40 35 00 04, stephanie.legoff@unisat.asso.fr)

Le Projet CODIPE (Contre la Discrimination Pour l'Emploi) est co-financé par le Fonds Social Européen.

Ouvrages en consultation au centre de documentation de l'ARTAG. Pour toute information, contactez Sabine FRESSARD à l'ARTAG : 04 78 79 60 80

## Des jeux autour de la santé pour les enfants de Mions

Cette année encore, l'AFEV et l'ARTAG ont proposé une animation pour les enfants du quartier des Brosses à Mions dans le cadre de la prévention santé. Voici le témoignage des enfants qui ont participé et des étudiantes "Volontaires de la santé".



"Pourquoi venez-vous le mercredi après-midi à l'animation de l'ARTAG ?

**Jonathan :** On aime bien venir parce qu'il n'y a rien à faire dans le quartier.

**Samir :** Alors, venir ici ça nous fait une occupation.

**Marvin :** Je veux que ça continue jusqu'à ce que j'aie des enfants et que mes enfants viennent ici !

**Qu'avez-vous appris ici ?**

**Les enfants :** On a fait des grenouilles, des jeux, de la danse, des découpages...

**Et la santé ??**

**Jonathan :** Qu'il ne faut pas boire d'alcool parce que ce n'est pas bon pour la santé. Ne pas fumer.

**Dona Marie :** Ne pas jouer dans les WC.

**Anais :** Ne pas manger trop de sucre.



**Diana :** Ne pas boire trop de Coca.

**Brenda :** Manger équilibré."

**Quant aux animatrices :**

**Mélinda :** "C'est une expérience enrichissante de découverte d'une autre culture. De l'animation auprès d'enfants, je ne l'avais jamais fait auparavant. Le don de quelques heures, le bénévolat, c'est important."

**Agnès :** "C'est la découverte d'une autre culture. Les enfants sont très demandeurs et très intéressés par les réponses que nous leur apportons."

**Ana :** "Les enfants comptent sur notre animation, d'une semaine sur l'autre ils veulent connaître les activités prévues. Pour moi ce bénévolat, c'est l'ouverture sur une culture que je ne connaissais pas."



Tout au long de l'année, nous avons abordé les thèmes suivants : la respiration et le souffle, les brûlures, les dangers du feu, les numéros d'urgence, le tabac, l'hygiène et la toilette, l'hygiène bucco-dentaire, avec une deuxième séance sur ce thème en collaboration avec la PMI, les boissons et le sucre dans les boissons, les différents goûts : savoir les reconnaître, les dates limite de consommation, la place des légumes dans l'alimentation.

Nous avons aussi créé un jeu de société basé sur les thèmes abordés tout au long de l'année, qui représente à la fois un résumé et une évaluation des animations de santé.

Mélinda, Agnès, Ana ■

Etudiantes 2ème année – IFSI Clémenceau. Année 2004/2005

## A propos de bénévolat

L'ARTAG et l'AFEV travaillent ensemble depuis plusieurs années sur la mise à disposition d'étudiants pour l'accompagnement scolaire et la prévention santé. Nous avons demandé à une étudiante bénévole de faire part de son expérience. Etudiante en sociologie, Alexia a été pendant deux années durant bénévole à l'ARTAG pour le soutien scolaire.

"J'ai voulu faire du bénévolat avec une population non connue. Pour découvrir, mieux connaître cette culture. Mais aussi pour avoir ma propre idée, faire tomber les préjugés, positifs et négatifs que j'avais. Je me suis intéressée aux Gens du Voyage dans mes travaux en licence et maîtrise qui portent sur les sujets de la scolarisation et de l'habitat. Etre bénévole avec des Gens du Voyage, c'était pour répondre à la question : de quelle manière les Voyageurs gardent leur culture ?

On était cinq étudiantes à intervenir en groupe sur le terrain de Voyageurs sédentarisés à St Laurent de Mûre." Le soutien scolaire concernait une dizaine d'enfants, en primaire, mais aussi inscrits au CNED ou en Segpa. Chaque mercredi, hors vacances scolaires, les étudiantes proposaient une heure d'aide aux devoirs et une heure d'activités manuelles. Cette rencontre s'effectuait dans les camions-écoles prêtés par l'ASET. "Ça pose le cadre. Les enfants savent qu'on va travailler pendant une heure.

Puis on fera de la peinture, de la cuisine, du dessin.... Au cours de la deuxième année, nous avons adapté notre action : une famille, nombreuse, est partie du terrain pour vivre en appartement. J'ai ainsi suivi les enfants à domicile." Des sorties ont été organisées avant chaque départ en vacances, en relation ou non avec les actions de l'AFEV qui s'adressent à tous les bénévoles du soutien scolaire.

"Une confiance s'est instaurée entre les familles et nous. Les mamans ne venaient pas dans le camion, elles n'étaient pas aux sorties. Elles laissaient leurs enfants libres de venir ou pas. Claire (Parichon, chargée de mission scolarisation à l'ARTAG) a fait le relais avec les familles. Elle nous a présenté, avait préparé avec les familles notre venue. De plus, les instituteurs de l'ASET connaissent les familles ; le camion-école n'était pas étranger pour eux."

L'action n'était pas seulement encadrée par l'ARTAG, avec le soutien de l'ASET et l'AFEV ; elle était aussi inscrite au niveau local : des réunions avec les instituteurs des écoles fréquentées par les enfants Voyageurs ont permis la mise en place de réponses adaptées aux besoins des enfants.

Si vous aussi vous souhaitez devenir bénévole pour du soutien scolaire, contactez Claire Parichon, chargée de mission scolarisation à l'ARTAG : 04 78 79 60 80

# Projet CODIPE – EQUAL : rencontre franco-irlandaise à Lyon

Après avoir accueilli en février dernier les associations et les Voyageurs français à Dublin (cf *Monde Tsigane n°15, Avril 2005*), Brid O'Brien, Elizabeth Davidson et Patrick Mc Can sont à leur tour venus fin avril à la rencontre des Voyageurs français.

L'arrivée des irlandais a été préparée de longue date par les Voyageurs de l'ARTAG. La première journée fut une succession de rencontres : d'abord sur le marché de Vénissieux où les irlandais purent échanger sur les difficultés du commerce avec les Voyageurs de Feyzin notamment, très présents sur ce marché. Plus tard, les habitants de Mions ont pu montrer aux Travellers irlandais ce que pouvait être une réponse à une demande d'habitat des Gens du Voyage sédentaires. Ceux-ci furent intéressés car la sédentarisation, phénomène important en Irlande, crée des problèmes psychologiques et sociaux. L'après-midi, les habitants de Chassieu les ont accueilli autour d'un café. L'échange fut parfois passionné. Mais il est certain que la barrière de la langue n'a pas empêché le désir de rencontre et d'échange.

Le lendemain, vendredi 29, a eu lieu le troisième Comité d'Orientation du projet, organisé par la FNASAT et l'ARTAG, au Conseil Régional de Rhône-Alpes, qui était représentée par Mme Novelli, Vice-Présidente déléguée aux solidarités, à la politique de la ville et au logement.

Cette réunion avait un double objectif :

- D'une part, établir au terme de sa seconde étape le bilan des actions CODIPE,
- D'autre part, élargir le débat à sa dimension européenne, suite à la présentation de l'étude *L'économie des Voyageurs en Europe : quelle reconnaissance ?* rédigée par Claire Cossée dans le cadre du partenariat franco-irlandais.

Une quarantaine de personnes ont participé à cette journée : acteurs associatifs et adhérents de la FNASAT, Voyageurs français, sociologues, représentants des collectivités locales (Conseil Régional Rhône-Alpes, Conseil Général Rhône, Conseil Général Haute-Savoie ...), des ministères (Ministère des Solidarités, de la Santé et de la Famille, Ministère de l'Équipement, des Transports, du Logement, du Tourisme et de la Mer) et le Conseil de l'Europe.

**Le constat est sans appel : que ce soit en France ou en Irlande, le milieu du travail et de la formation profession-**

**nelle reste largement discriminatoire pour des populations ayant un mode de vie différent du mode de vie dominant, et ne reconnaît pas les spécificités et les savoir-faire des Voyageurs.**

Viennent s'ajouter à ces discriminations et exclusions liées directement ou indirectement à l'activité économique (présentées dans le rapport), les politiques aux accents sécuritaires menées depuis quelques années dans les deux pays (la loi pour la Sécurité Intérieure de 2003 connaît son pendant en Irlande). Ivana D'Alessandro, du Conseil de l'Europe, estime que **la politique de sédentarisation "forcée" actuellement à l'œuvre dans les pays d'Europe Occidentale est une atteinte aux droits des Voyageurs qui devrait être davantage dénoncée.** Ce sur quoi ont souhaité insister les Voyageurs français, dont Franck Sicler, Président de l'ARTAG : il faut respecter le mode de vie des Voyageurs, et notamment un de ses éléments fondamentaux, le voyage. Toute action de soutien ou de développement de leurs activités économiques ne pourra être efficace si elle ne prend pas en compte cette donnée.

Si les enjeux sont les mêmes, les méthodes utilisées par les acteurs français et irlandais pour y faire face divergent. Cependant, les associations françaises se questionnent sur les principes qui sous-tendent leur mode d'action, basée sur l'insertion de l'individu. La démarche associative irlandaise, conçue à partir de l'approche communautaire, leur apparaît mieux à même de répondre aux enjeux du développement économique des Travellers et surtout de les impliquer davantage dans la conception et la mise en œuvre des actions. Or, en France, la conception d'égalité universelle ne laisse pas de place à la reconnaissance des minorités et des identités culturelles.

Mme D'Alessandro a insisté sur le fait qu'il ne s'agissait pas de déterminer quelle était la meilleure approche ; dans l'absolu il n'y en a pas. Ce qui compte est l'obtention de résultats : les méthodes



choisies ne représentent pas une fin en soi, elles ne sont que des moyens. Michel Mombrun, président de la fédération, a confirmé qu'il ne fallait pas rejeter le modèle français ; mais qu'il était désormais urgent que ce modèle se retrouve dans les actes et les résultats et non plus seulement dans les discours.

Ces deux journées d'échanges ont montré combien il était indispensable d'aller voir au-delà de nos frontières nationales, combien notre réflexion et nos actions pouvaient s'enrichir au contact d'autres cultures, d'autres manières de faire et d'agir. Les Voyageurs français ont témoigné de cela ; la capacité des Travellers irlandais à s'organiser politiquement et à faire valoir leurs droits les questionnent également sur leur propre engagement (cf aussi *Monde Tsigane n°15, Avril 2005*).

Cette rencontre représente aussi les prémices d'échanges et de partenariats durables entre les associations de Voyageurs et de Gadje à l'échelle européenne. Ce qui permettra de mettre enfin sur le devant de la scène la question des Tsiganes et des Gens du Voyage dans les pays d'Europe Occidentale. Car, comme l'a souligné Ivana d'Alessandro, la problématique des Tsiganes en Europe était jusqu'ici essentiellement focalisée sur les pays d'Europe Centrale et Orientale. Il est temps aujourd'hui d'agrandir cette échelle européenne.

Stéphanie LEGOFF ■

*1—Présentation du rapport en rubrique "Pour en savoir plus"  
Le Projet CODIPE (COntre la Discrimination Pour l'Emploi) est co-financé par le Fonds Social Européen.*

## Déclaration du 31 mai 2005

Première Assemblée Générale de la Fédération nationale des associations solidaires d'action avec les Tsiganes et Gens du voyage

Les représentants des 80 associations adhérentes à la Fnasat-Gens du voyage, rassemblés à Paris le 31 mai 2005 pour leur première assemblée générale ordinaire :

- Déclarent leur engagement solidaire pour une action citoyenne, culturelle, éducative, économique et sociale AVEC les Tsiganes et Gens du voyage dans le cadre de la charte de la Fnasat-Gens du voyage ;
- Affirment leur volonté d'agir ensemble pour construire les conditions qui permettent aux populations tsiganes et Gens du voyage d'accéder par elles-mêmes à une vie citoyenne libre et digne, et au respect de leur culture ;
- Appellent toutes les associations concernées et engagées dans ces actions, en particulier les associations, groupements ou organisations de voyageurs, à établir des partenariats fondés sur l'équité et le respect mutuel ;
- Proposent aux pouvoirs publics et institutions et aux collectivités territoriales, l'établissement de relations et d'échanges pour définir ensemble les démarches et les moyens, conformément au droit, pour assurer la création de terrains de séjour, de lieux de vie et d'habitat des Gens du voyage, et pour l'éradication de toutes formes de discrimination et d'exclusion.

Contact :

Fnasat, 59 rue de l'Ourcq 75019 Paris / 01 40 35 00 04  
Président : Michel Mombrun / michel@mombrun.com  
Directeur : Didier Botton / dbotton@unifat.asso.fr



...suite de la page 5

En 1926, la Bavière adopte une loi pour combattre "les Tsiganes, les gens du voyage et les fainéants." On incluait volontairement les voyageurs et les itinérants qui ressemblaient aux Tsiganes "parce qu'ils étaient devenus plus nuisibles que ceux qui appartenait à la race tsigane." Pour voyager en roulotte, il fallait un permis de Police (sorte de carnet de circulation). Il était interdit de camper en groupe d'individus ou de familles. Le stationnement n'était pas autorisé qu'à des endroits désignés par la police. Il fallait déposer la carte d'identité et le permis pour la durée de séjour (Lecteurs, faites un pause et relisez la loi française de 1912).

Comme le souligne Guenter Levy, la loi bavaroise ne s'appuyait certainement plus sur des préjugés que sur des faits, dans la mesure où elle imputait un mode de vie malhonnête à tous les Tsiganes." (Lecteurs, reportez-vous au journal du Sud-Ouest du 25 mai 2005 : "Je veux, dit le maire d'une grande ville, fermer le camp Nobel, car même si je n'ai pas de confirmation officielle, je sais qu'ils sont en relation avec la mafia marseillaise. Nous allons en tout cas tout faire pour mieux le contrôler.") L'auteur nous dit aussi que "la pression pour agir contre les Tsiganes ne venait pas seulement de la police mais aussi de la population, en particulier dans les villes où durant les mois d'hiver de nombreux Tsiganes louaient des terrains pour leurs caravanes ou les mettaient sur des terrains municipaux."

L'ouvrage de Guenter Levy nous permet de connaître et d'analyser les racines de l'hostilité, laquelle repose en grande partie sur des préjugés. La lecture de cet ouvrage nous aide à comprendre et, devant l'horreur à laquelle ces préjugés ont conduit, à tout faire pour faire admettre la différence dans un respect mutuel. Car comme le dit si bien Henriette Asséo dans sa préface de l'ouvrage, "il n'est pas inutile de rappeler que la démocratie ne protégera pas du retour de la tentation éliminationniste." Amis lecteurs du Monde Tsigane lisez l'ouvrage de Guenter Levy, cette bonne contribution à l'histoire de la persécution de ceux appelé aujourd'hui Gens du Voyage.

J. B. ■

1 La persécution des Tsiganes par le régime nazi, Guenter Levy, d. Belles lettres, 2004

## Pour en savoir plus

Le site [www.etudestsiganes.asso.fr](http://www.etudestsiganes.asso.fr) consacre un dossier sur l'internement et la déportation des Voyageurs pendant la seconde guerre mondiale. Il propose nombre de références sur le sujet : ouvrages, articles de revues, travaux de mémoires, textes publiés dans les médias, témoignages divers, sites à consulter...

Notons quand même :

### Ces Barbelés oubliés par l'Histoire. Montreuil-Bellay 1940-1945,

Jacques Sigot, éditions Wallâda-Cheminements, 1994

Cet ouvrage rassemble le travail de recherche mené par l'auteur qui reconstruit ainsi la ténébreuse histoire de ce camp de concentration.

### L'holocauste oublié. Le massacre des Tsiganes

C. Bernadac, éd. France Empire, 1979

L'auteur détaille la politique d'internement : législation, recommandations diverses aux chefs de camps, fonctionnement des camps, philosophie de l'internement ou comment éduquer les Tsiganes pour qu'ils deviennent de "bons français".

### La croisée des chemins, la guerre secrète des Tsiganes 1940-1944

Jan Yoors, Phébus, 1992

Ce livre, témoignage de celui qui a rejoint, à l'âge de 12 ans, une communauté gitane en Belgique, raconte la manière dont les Roms ont lutté pour garder leur liberté, l'itinérance, pendant cette période de guerre.

Consultez aussi la rubrique "Pour en savoir plus" page 7 in Monde Tsigane n°11, avril 2004.

Cette chronique a pour objet de faire des constats. Elle ne se veut pas polémique. Elle souhaite simplement rappeler qu'il existe des Gens du Voyage dont on parle beaucoup mais qu'on n'entend jamais. Et pourtant ils aimeraient être, sinon entendus, du moins écoutés.

Le Progrès, édition de la Loire, a publié en juin 2005 une belle photo : un panneau sur lequel on peut lire "lieu dit d'une commune- dit non aux Gens du Voyage. Lieu idéal : ZAC des Granges". Pourquoi ce non ? La journaliste nous rapporte les propos qu'elle a recueillis : la présence d'une aire d'accueil va entraîner "la dévalorisation du prix de nos terrains et maisons. La seule voie de passage pour nos promenades en vélo et le footing sera perdue pour nous... mais aussi pour les touristes du camping qui risque de manquer de clients. Ces nuisances locales sont plus difficiles à supporter pour des particuliers que pour des entreprises ou sociétés qui ont plus de moyens de défense."

Certains élus vont même jusqu'à admettre qu'un lieu pourrait correspondre "sous réserve d'une indemnisation correcte des maisons avoisinantes." Voici donc les aires d'accueil assimilées aux établissements dangereux susceptibles de donner lieu à l'indemnisation des voisins.

Nous constatons que l'installation des aires d'accueil inquiète. Le journal Paysan de la Loire a consacré une page entière à ce problème et on peut y lire : "A l'heure où l'exploitant doit mettre aux normes ses bâtiments, tendre vers des productions de plus en plus encadrées en matière de sécurité alimentaire, répondre à des exigences strictes... certains vont aussi devoir s'accommoder d'un voisinage qu'il ne faut surtout pas montrer du doigt au risque d'entendre le mot "discrimination" sortir au grand jour." Hélas qu'il soit au grand jour, caché, sous-entendu, le rejet reste le rejet. Et le journaliste d'ajouter "concrètement, combien vont accepter ces futures zones d'accueil dans leurs jardins, (sic) sous la fenêtrée de la propriété de leurs parents (re-sic) ou encore dans la continuité des zones industrielles..." ce que réclament les auteurs du panneau ci-dessus évoqué.

Et si les Voyageurs se mettaient à vouloir stationner, comme tout citoyen français qu'ils sont, sur les terrains de camping ? Le rejet serait le même.

En Alsace, le problème est aussi crucial. Le site internet "Alsace d'abord" est édifiant. On ne renseigne pas, on affole le citoyen : "Que deviendra la qualité de vie des riverains de ces camps de Gitans ? Quelle valeur auront les appartements et les maisons de ces quartiers après l'installation des zones d'accueil ?"

"Attention, nous dit-on, le compte à rebours a commencé". Et de préciser "Pourtant, il y a des moyens d'actions : modification du POS, recours aux tribunaux administratifs, obstruction des travaux, et bien d'autres encore." On ne nous dit pas lesquels.

Un élu prétend que l'installation d'une aire d'accueil non loin d'entreprises aura une incidence "sur l'image de marque des entreprises" et d'affirmer péremptoire "A coup sûr, il y aura des délocalisations en perspective..."

Alors que faire dialoguer avec les Gens du Voyage et leurs associations ? NON. Car "il est anormal que les élus UMP et PS laissent appliquer la loi Besson en l'état, sans consulter la population, sans mesurer les effets de ces campements sur les communes et les quartiers."

Alors "Alsace d'abord demande aux parlementaires alsaciens de s'engager et de libérer l'Alsace des obligations de cette loi."

C'est l'extrémisme de certains qui conduit à l'exclusion. Voilà ce que nous lisons et entendons. Voilà ce qui blesse les Gens du Voyage et creuse un peu plus le fossé existant entre Voyageurs et sédentaires. Et pourtant il existe des communes où les choses se passent mieux. Il y a des maires qui savent faire mentir cette chronique, qui savent dialoguer avec les Voyageurs pour aboutir à des solutions acceptables. Faudra-t-il toujours dire qu'ils sont rares !

J. B. ■

## ABONNEMENTS

Je souhaite être abonné(e) à "Monde Tsigane"

Pour un an (soit 4 numéros, à partir de la date d'abonnement)

● **Abonnement d'un an (soit 4 numéros)**

un seul exemplaire  15 €  7,5 € étudiants et bénéficiaires des minima sociaux

5 exemplaires  20 €

10 exemplaires  25 €

Pour tout autre nombre d'exemplaires, contactez-nous au 04 72 04 16 80

● **Abonnement de soutien d'un an**  76 €

## ADHESION

Je souhaite adhérer à l'Artag et verse une cotisation annuelle de 15 € (L'adhésion ne donne pas droit gratuitement à l'abonnement au journal)

NOM ..... PRENOM .....

ADRESSE .....

..... CODE POSTAL ..... VILLE .....

TELEPHONE ..... E-mail .....

Merci de joindre un chèque bancaire ou postal à l'ordre de l'Artag, BP 105 69151 Décines LYON France Cedex

## Monde Tsigane



Editeur : Artag / 15 ch A.Renoir  
69120 Vaulx-en-Velin / LYON FRANCE  
Tél : 04 72 04 16 80 / Fax : 04 78 82 06 88  
E-mail : artag@wanadoo. Fr

L'Artag est une association fédérée au réseau de la FNASAT

Directeur de publication : Franck SICLER

Directeur de rédaction : Philippe ETIENNE

Comité de rédaction : Jean BONNARD  
Violette BORTOLOTTI  
Marie CANNIZZO  
Sabine FRESSARD  
Xavier POUSSSET  
Arlette PREVOST

Conception Graphique : N. NAVARRE  
Photographie : ARTAG  
Imprimerie : DUPLI

Prix du N° : 3,8 €  
Abonnement annuel : 15 €

CPPAP : 0404 G 81529  
N° ISSN : 1631-2473  
Dépôt légal : 3<sup>ème</sup> trimestre 2005  
Nombre de pages : 8  
Tirage : 1000 exemplaires  
Trimestriel : Janvier / Avril / Juillet / Octobre